

### **Attribution des marchés pour la construction des toilettes publiques et l'aménagement de la place**

Tous les lots sont attribués, les entreprises qui n'ont pas été retenues recevront un courrier selon la procédure en vigueur actuellement.

Le planning est établi pour que la construction des toilettes et l'aménagement de la place soient réalisés pour la mi-mai 2023.

Le conseil municipal a choisi Mr BAGOT d'Avranches pour la mission de sécurité et protection de la santé.

### **Contrat COSOLUCE**

Le secrétariat de mairie travaille avec la société COSOLUCE pour les logiciels Mairie. Le contrat est renouvelé pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Indemnité de gardiennage de l'église**

Il sera versé 121 € à l'association paroissiale de St Pois pour l'entretien de l'église.

### **Convention avec l'association Passerelles vers l'emploi**

Cette association a mise en place un service de fourrière pour les chiens et chats. La participation demandée est de 0.52 € par habitant. Ce service est utilisé 2 à 3 fois par an par la commune et permet de déposer les chiens et chats errants sur le territoire communal à la fourrière située à Le Petit-Celland. Le conseil donne son accord pour la signature de la convention proposée par l'association Passerelles vers l'emploi.

### **Convention avec la SAFER**

La SAFER propose aux municipalités des informations, des possibilités

- \_ veilles foncières sur les compromis de vente qui lui sont adressés,
- \_ Constitution de réserves foncières pour stocker des biens acquis à l'amiable pour permettre ultérieurement des échanges de terrain avec des agriculteurs
- \_ Gestion du patrimoine qui donne la possibilité de gérer du foncier mis en réserve foncière ou en possession de la commune d'une autre façon que le fermage habituel.

Le conseil municipal s'engage sur la partie vigifoncier pour un coût annuel de 150 €

Les autres options seront utilisées au cas par cas.

### **Logements communaux**

S'adresser en mairie. Des logements vont se trouver libres

### **Point divers**

- \_ 28 nids de frelons asiatiques ont été détruit pour la campagne 2022, coût à charge de la collectivité : 2 438 €
- \_ Une boîte à livres sera installée par l'agent communal sous le kiosque
- \_ L'INSEE comme chaque année donne la population au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : il y a 501 habitants Saint Laurentais
- \_ Accord pour l'achat d'un nouveau poste informatique pour le secrétariat,
- \_ Les pavés retirés dans le bourg sont à vendre au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, s'adresser en mairie.
- \_ Travaux à prévoir dans les années à venir : la réfection de l'électricité de l'église
- \_ A l'étude : l'éclairage public solaire, le panneau d'affichage pour les informations de la Maire et des associations